



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mercredi 9 septembre 2026 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Mesdames Madeleine Lévesque, Jocelyne Marin, Marie-Laure Rioux, Laurence Lallier Roussin conseillères; Messieurs Philippe Achaintre et Marc-André Diné conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Sohier.

Est également présent Claude R Saucier, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire constate le quorum à 19 h 03 et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026
4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES COURANTES **46 725.57\$**
5. RÉOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL
6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024
7. RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET RÉOLUTION AUTORISANT SA PUBLICATION
8. ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-09-134 2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

2026-09-135 3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2026. Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

2026-09-136 4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'adopter les factures soumises totalisant la somme de **46 725.57\$** et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

2026-09-137 5 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . De modifier la résolution numéro 2025-11-184 pour fixer les dates de la séance suivante :
 - . Mercredi le 7 octobre au lieu du 5 octobre (jour d'élection provinciale);
- . Qu'un avis public du contenu du présent calendrier modifié soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-138 6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Le rapport financier 2024 est déposé.

Lecture a été faite à 18h30 à huis clos au conseil municipal du rapport de la vérificatrice externe sur les états financiers consolidés 2024.

2026-09-139.1 7 RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET RÉSOLUTION AUTORISANT SA PUBLICATION

Le maire Yves Sohier fait un résumé de l'évolution de la situation financière de la Municipalité à la suite du dépôt du rapport financier 2024. Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné : de déposer le rapport du maire sur le site internet de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le rapport montre :

Déficit de l'exercice : (59 659 \$)

Excédent de fonctionnement accumulé non affecté : (164 675 \$)

Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : (59 659\$)

Réserve financière : 23 762 \$

Revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques : 27 952 \$

Investissement net dans les éléments d'actifs à long terme : 2 289 713 \$

Endettement total net à long terme 431 800 \$

2026-09-140 8 ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION D'UN DÉMEMBREMENT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 5 408 304 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

ATTENDU qu'une partie des conduites d'aqueduc municipales passent sur une partie du lot 5 408 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU que la Municipalité a compétence en matière d'alimentation en eau, d'égout et d'assainissement des eaux en vertu des articles 21 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU que la Municipalité a compétence dans les domaines de l'environnement, la salubrité et la sécurité en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que la Municipalité désire acquérir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot précité afin, notamment, de maintenir, remplacer, réparer, entretenir, inspecter et exploiter ses infrastructures municipales, notamment, son réseau d'aqueduc;

ATTENDU l'article 1097 du *Code municipal du Québec* et les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Marin, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de :

- **DÉCRÉTER** l'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 5 408 30 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts pour des fins municipales et d'utilité publique;
- **MANDATER** Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité et utiliser ou entreprendre tous les moyens légaux qui s'imposent pour acquérir de gré à gré ou par expropriation une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 5 408 305, notamment, la préparation et la signification d'une procédure d'expropriation, la publication de celle-ci au livre foncier de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, la contestation de tout pourvoi en contrôle judiciaire de même que toute représentation et procédure au Tribunal administratif du Québec, autant en première instance, qu'en révision et en appel.

9. VARIA

- Élections provinciales 5 octobre 2026 : Location de la salle des 50+ans au taux de 225\$ pour la journée par le DGE.
- Soumission *Matrec* contenant à ordures et recyclage ce point est reporté à la prochaine séance régulière du conseil municipal
- Date de la présentation des règlements en urbanisme : 21 septembre; le conseil demande que la présentation soit le 28 septembre;
- Drain français autour de l'édifice municipal en cours dépense prévue près de 30 000\$.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire répond aux questions citoyennes.

2026-09-141 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux que la présente séance soit levée à 19h32 Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

Yves Sohier
Maire

Claude R. Saucier, Adm. A.
Directeur général
et greffier-trésorier

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.
Yves Sohier, Maire